



Communiqué de Presse nr. 271/07

Ministère Fédéral de l'Environnement, la Protection de la Nature et de la Sûreté Nucléaire.

Berlin, 12.10.2007

La Fédération Allemande et le Land ont préparé la loi concernant l'enfouissement des lignes électriques en Basse-Saxe

Le Premier Ministre Wulff de Basse-Saxe a annoncé aujourd'hui le projet de loi de l'enfouissement des câbles des THT en Basse-Saxe qui a été élaboré conjointement avec le ministre fédéral de l'environnement Gabriel. *"Je vais attribuer la résolution de ce projet aux quatre présidents de groupe au Parlement du Land, afin que nous puissions ensemble mettre en route cette loi au cours de cette période de législature"*, a déclaré M. Wulff. Il a expressément remercié le Ministre Fédéral de l'environnement Sigmar Gabriel, de sa coopération constructive.

Sigmar Gabriel de son côté a salué le rôle de la Basse-Saxe: *"Avec la possibilité de réaliser les câblages THT enterrés, on ôte un grand obstacle au développement des énergies renouvelables. Sans un rapide développement du réseau, les objectifs et engagements climatiques du Gouvernement Fédéral ne pouvaient pas être atteints."*

Pour les lignes à Très Hautes Tensions enterrées on peut désormais avoir recours à une procédure de planification (*ndlr : obligation de réalisation*), lorsque les distances minimales qui doivent être fixées dans le programme du Land ne sont pas respectées concernant les lignes aériennes.

Pour les bâtiments d'habitation en zones périphériques, il est prévu une distance minimum de 200 m et pour l'intérieur des zones habitées (*ndlr : zones urbanisées*) une distance minimum de 400 m.

Selon le nouveau règlement, les parcs régionaux ne peuvent plus être traversés par les lignes THT. A l'avenir, le câblage partiel souterrain fera donc partie d'une servitude opposable pour tous futurs projets de lignes nouvelles, ceci dans de nombreux domaines d'application.

Le Projet de loi ouvre aussi des perspectives pour la distribution de l'énergie électrique dans les zones "Wahle-Mecklar", par une comparaison du coût global des conséquences de l'impact des ces nouvelles réglementations sur son financement au travers du prix de l'électricité.

Il est constaté qu'un câblage enterré peut aider à la réduction au moins de moitié des coûts de la perte d'énergie électrique.

Il est ainsi probable que cette constatation va compenser les coûts plus élevés de réalisation des lignes enterrées. *"Cette nouvelle réglementation va contribuer, avec les citoyens et non pas contre eux, à faire avancer positivement le développement nécessaire du réseau. Ainsi l'option des câbles enterrés, qui économisent de l'énergie, est une véritable opportunité pour l'économie"*, a déclaré M. Wulff, le Premier Ministre de Basse-Saxe.